

Association Demande de subvention 2022

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier.
- La liste des pièces à joindre .
- Une demande de subvention à compléter :

Date limite de retour en Mairie du dossier de demande de subvention :

31 décembre 2021

Les dossiers incomplets ou déposés hors délai ne pourront pas être examinés selon le calendrier d'attribution.

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention supérieure ou égale à 1 500€ de la part de la commune. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association ou de financement d'une action spécifique. Il ne concerne pas le financement d'un investissement.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 3 fiches :

-> Fiche n° 1 : Présentation de votre association (Volet juridique et projet associatif)

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines.

-> Fiche n° 2 : Volet financier

-> Fiche n° 3 : Attestation sur l'honneur

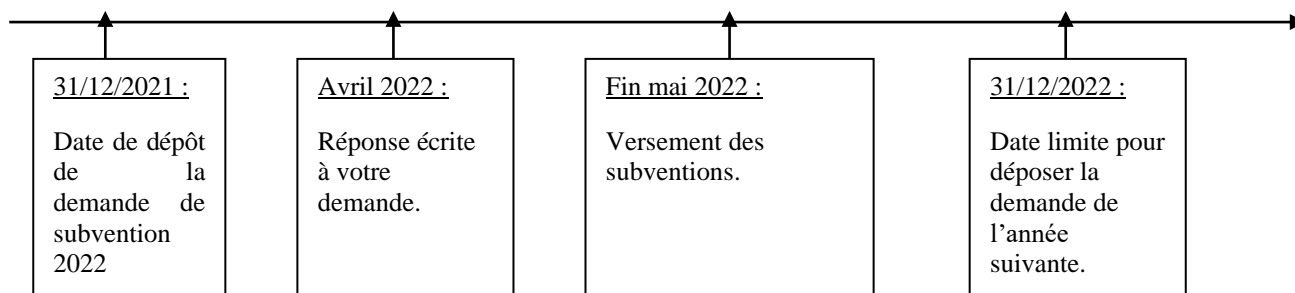
Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Après le dépôt du dossier

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, vous devez disposer d'un numéro SIREN qui constituera un identifiant dans vos relations avec l'administration. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'INSEE. (Voir fiche annexe : comment demander votre numéro SIREN ?).

Ces documents doivent être transmis au service finance de la mairie suivant le calendrier ci-dessous :



1. PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION (VOLET JURIDIQUE ET PROJET ASSOCIATIF)

🔗 Identification de votre association.

Nom de votre association :

.....

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :..... Télécopie :

E-mail :

Numéro SIRET ou SIREN :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :..... Commune :

🔗 Identification du responsable de l'association.

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

E-mail :

🔗 La personne chargée du dossier au sein de l'association.

Nom : Prénom :

E-mail :

Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :

.....

.....

.....

.....

🔑 Renseignements d'ordre administratif et juridique

Déclaration en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

A

Date de publication au Journal Officiel :

Objet de votre association :

.....
.....
.....
.....

Pour une première demande veuillez impérativement nous joindre:

Une copie du Journal Officiel attestant la création de l'association

Le récépissé d'immatriculation de l'association en Préfecture ou Sous-Préfecture

Les statuts à jour de votre association déposés en Préfecture ou Sous-Préfecture

Le récépissé de l'INSEE justifiant le numéro SIREN

Lors du renouvellement de votre demande nous joindre en cas de modification :

Les statuts à jour

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Non

Oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Non

Oui

Composition du bureau :

.....
.....
.....
.....
.....

🔑 Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

Compte rendu d'activité de l'année écoulée : (fêtes, cérémonies, manifestations, bilan de fréquentation, temps forts, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Projets et temps forts pour l'année à venir :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens humains de l'association

Adhérents	Moins de 18 ans	De 18 à 60 ans	Plus de 60 ans	TOTAL
Hommes				
Femmes				
TOTAL				

Nombre de salariés permanents :

2. VOLET FINANCIER

Liste des pièces à joindre à votre demande :

Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale contenant,

Le rapport moral,

Le rapport financier présentant le compte de résultat approuvé, le budget prévisionnel adopté,

Un Relevé d'Identité Bancaire

Une photocopie des relevés bancaires à la date de clôture de vos comptes courants et d'épargne présentant vos soldes bancaires

Pour les associations employant du personnel et/ou soumis à la TVA, à l'impôt :

Attestation fiscale justifiant que l'association est en règle au regard de ses obligations fiscales

Attestation sociale justifiant que l'association est en règle au regard de ses obligations sociales

L'absence de ces pièces entrainera le rejet de la demande

3. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

- Avoir communiqué(e) toute les modifications de statuts et de composition du bureau au cours de l'année. (Récépissé de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture / modification des statuts et composition du bureau)

- Certifie exactes et exhaustives les informations financières, ainsi que les soldes de trésorerie communiqués.

- **Demande une subvention de :€**

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au Compte bancaire de l'association (joindre obligatoirement un RIB) :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le à

Signature

Fiche annexe : Comment obtenir votre numéro SIREN.

- Les associations employant du personnel disposent d'un numéro SIRET figurant sur le bordereau de cotisation URSSAF, les 9 premiers chiffres du SIRET représentent le numéro SIREN.

- Pour les associations n'employant pas de personnel, elles doivent écrire à l'INSEE à l'adresse suivante :

INSEE Bourgogne
2 Rue Hoche
BP 1509
21035 DIJON cedex

L'association doit faire une demande sur papier libre en certifiant que celle-ci n'emploie pas de personnel.

Elle doit joindre au courrier les documents suivant :

- Une copie des statuts
- Une copie du récépissé déclarant l'association en Préfecture ou Sous-Préfecture
- Une copie de la parution au Journal Officiel faisant état de la création de l'association

La réponse de l'INSEE se fait sous 15 jours.